

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 275-CX-1203**

concernant l'approbation de la Procédure administrative d'acquisition de biens et services

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion, tenue le 28 novembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil d'administration de la politique révisée d'acquisition de biens et services le 14 novembre 2005 (résolution no 293-CA-4283);

**ATTENDU** que le Conseil d'administration a convenu que le Comité exécutif soit responsable d'approuver la procédure administrative d'acquisition de biens et services;

**ATTENDU** le projet de procédure administrative d'acquisition de biens et services;

**ATTENDU** les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et du directeur du Service des ressources humaines et financières;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Serge Labine,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la Procédure administrative d'acquisition de biens et services, telle que modifiée en séance;

**DE MANDATER** le directeur du Service des ressources humaines et financières pour effectuer les suivis nécessaires quant à l'application de ladite procédure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire d'assemblée,

Linda DuPont

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 275-CX-1204**

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion, tenue le 28 novembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

**ATTENDU** l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne no 1 de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le processus de préparation budgétaire;

**ATTENDU** la présentation, les explications et la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et du directeur du Service des ressources humaines et financières;

**ATTENDU** la recommandation du recteur à titre de président du Comité du budget;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Francine Rancourt,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DONNER** un avis favorable au recteur afin que le budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006 soit déposé au Conseil d'administration pour adoption.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire d'assemblée,

Linda DuPont

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 275-CX-1205**

concernant l'approbation d'un protocole d'entente type à l'intention des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) pour des collaborations en formation et en recherche en sciences infirmières

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion, tenue le 28 novembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

**ATTENDU** la croissance rapide du nombre d'étudiant(e)s en sciences infirmières au Centre de Saint-Jérôme;

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente type à l'intention des Centres de santé et de services sociaux (CSSS);

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par plusieurs Centres de santé et de services sociaux de la région des Laurentides à participer à une telle entente;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Élodie Bleyaert,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le protocole d'entente type à l'intention des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) pour des collaborations en formation et en recherche en sciences infirmières;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente avec les CSSS qui en feront la demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire d'assemblée,

Linda DuPont